



RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00450
Numéro SIREN : 820 427 920
Nom ou dénomination : 2E MATERIAUX

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2017 sous le numéro de dépôt A2017/003239

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... CHARTRES



398439

Dénomination : 2E MATERIAUX
Adresse : 20 chemin du Château D'eau 28350 Dampierre-sur-avre -
FRANCE-

n° de gestion : 2016B00450
n° d'identification : 820 427 920

n° de dépôt : A2017/003239
Date du dépôt : 14/09/2017

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale du
30/06/2017



398439

« 2E MATERIAUX »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 Euros
Siège social à DAMPIERRE SUR AVRE (28350)
20 Chemin du Château d'Eau
RCS CHARTRES B 820 427 920

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2017

...

L'an deux mille dix-sept,
Le Vendredi 30 Juin à 18 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sur convocation de la Présidente effectuée au moyen d'un courrier adressé à chacun d'eux.

La feuille de présence est émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emeric SCAVENNEC, Président.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Eléonore SCAVENNEC HORTENSE

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau.

Il résulte de la feuille de présence que les associés présents possèdent DEUX CENTS (200) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €) sur les DEUX CENTS (200) actions composant le capital social.

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

...

- le rapport du Président - Session extraordinaire ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que les associés ont pu exercer dans les délais, formes et conditions de la loi, leurs droits d'information et de communication.

L'Assemblée lui en donne acte.

ES

ES

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée, réunie en session ordinaire, est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SESSION ORDINAIRE

...

Cet ordre du jour étant épuisé, le Président rappelle que l'Assemblée, réunie en session extraordinaire, est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SESSION EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président ;

...

- Décision à prendre en application de l'article L. 227-1 alinéa 3 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Puis, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

...

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article L. 227-1 alinéa 3 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la Société bien que du fait des pertes constatées lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, les capitaux propres de la Société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes démarches ou formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

